Les déclarations trimestrielles de Rsa et PPA pré-remplies

Simplifier les démarches/réduire les risques d'erreur/récupérer les données automatiquement

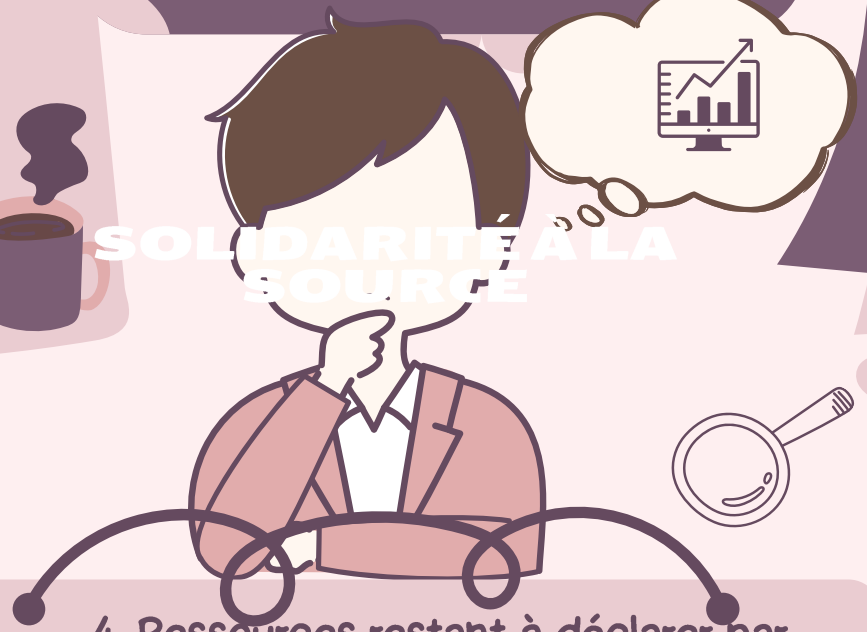
1. Prise en compte du montant net social MNS du bulletin de salaire

= REMUNERATION BRUTE – COTISATIONS (csg rds) – COTISATIONS SALARIALES(tickets restaurants , chèques vacances…)

2. Récupération et pré-affichage des ressources

Aujourd'hui le MNS est récupéré automatiquement auprès du DRM (Déclaration Ressources Mensuelles) , les déclarations trimestrielles de Rsa et PPA sont pré-remplies!

LE MOIS DE VERSEMENT ET NON PLUS DE PERCEPTION



3. Nouvelle trimestrialité

M-4 M-2

Exemple demande Rsa/PPA à Avril

période de référence 12 .1. 2

trimestre de droit 4 . 5 . 6

4. Ressources restant à déclarer par l'allocataire

Pensions alimentaires reçues à l'amiable ou en exécution d'une décision de justice/ Revenus fonciers (loyers perçus) / Aides et secours, libéralités / Chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs et travailleurs indépendants et IJ si activité de moins de deux ans / Revenus perçus à l'étranger / Capitaux placés uniquement pour Rsa (ex: livret A, PEL, LEP, CEL…

5. A vos agendas !

Attention la téléprocédure est disponible en ligne uniquement le mois de déclaration !

ex : DTR à faire en avril , dès le 01/05 , plus d'accès ! Nous contacter pour l'envoi papier .

6. Un parcours de signalement proposé

Il existe un dispositif de signalement en téléprocédure si une divergence / un oubli a été vérifié au niveau des revenus pré renseignés. Un justificatif doit être transmis systématiquement.